

« Travail de la mémoire, politique mémorielle : à chacun son rôle. » A propos de la guerre d'Algérie.

L'invitation au débat pose de multiples interrogations : comment « rendre compte de cette période trouble », gérer cette « mémoire en activité qui fait resurgir aujourd'hui les épisodes barbares » de ce conflit ainsi que « concilier les revendications concurrentes des communautés impliquées » ?

Si le programme paraît bien ambitieux, le plus intéressant dans cette démarche est d'avoir le courage d'affronter les difficultés posées par cette mémoire de la guerre d'Algérie, sans lui plaquer d'emblée les conditions du « devoir de mémoire » élaborées à propos de l'épisode traumatique précédent de l'histoire française : la période de Vichy. Un consensus s'étant établi pour admettre les insatisfactions de l'« injonction » à se souvenir, il apparaît comme nécessaire de réfléchir en des termes différents pour la guerre d'Algérie tout en bénéficiant de cette expérience précédente du retour de l'épisode « Seconde Guerre mondiale ». L'idéal serait d'arriver à définir les conditions de possibilité d'un travail de mémoire qui aboutirait à une connaissance élargie de l'événement, une reconnaissance des souffrances des victimes ainsi qu'une commémoration.

Un travail préalable de clarification s'impose cependant : une clarification des concepts employés et des acteurs intervenant ou susceptibles d'intervenir dans le travail de mémoire. En effet, l'expérience du retour de Vichy dans le débat public a forgé des concepts souvent trop rapidement appliqués à la guerre d'Algérie. Par ailleurs, l'interpellation des acteurs en jeu se fait parfois dans une confusion qui ne tient pas compte de leurs potentialités d'intervention dans ce travail de mémoire.

Pour une réflexion sur les concepts

La première difficulté dans l'application du modèle « mémoire de Vichy » à la guerre d'Algérie est le caractère très hétérogène des victimes de la torture, des exécutions sommaires, des disparitions ou des massacres collectifs : il s'agit d'Algériens et de Français, engagés dans les deux camps opposés dans cette guerre, soit du côté nationaliste ou soit du côté français comme les harkis, les Européens d'Algérie engagés avec les nationalistes comme les communistes ou au contraire pour l'Algérie française comme les partisans de l'OAS. Constaté ce caractère hétérogène ne signifie pas mettre les deux camps sur un pied d'égalité en gommant la question de la légitimité de leurs combats respectifs ou celle de l'ampleur prise par leurs violences. Simplement, du point de vue de la victime, l'effet du traumatisme est le même : il produit souffrance et demande de réparation.

Or, la réponse à cette demande provoque une mise en concurrence de ces victimes car leurs « bourreaux » viennent des deux camps en présence : forces de l'ordre françaises – police, armée... - et nationalistes algériens au sein de l'ALN ou du FLN. Les victimes de la guerre d'Algérie réclament ainsi, à la fois, la reconnaissance de leurs souffrances mais aussi la stigmatisation et la condamnation d'un des deux camps autrefois adversaires dans la guerre. Ce processus aboutit à rejouer le conflit et le choix de la reconnaissance d'une catégorie de victimes aboutit à trancher la question de la légitimité du combat de la France pour le maintien de l'Algérie française ou du combat du FLN pour l'accession à l'indépendance. Pourtant, sur le plan strictement humain, individuel, toutes les souffrances se valent et méritent réparation. Mais comment y parvenir quand celle-ci impose un choix politique entre les deux camps ex-adverses de la guerre ?

En comparaison avec la séquence « Seconde Guerre mondiale », la résurgence de la guerre d'Algérie a également produit un renversement étonnant des postures : qui est victime ? Qui est bourreau ? Il est en effet très frappant de voir des bourreaux devenir des victimes, comme les anciens d'Algérie qui ont pratiqué la torture ou participé à des violences extrêmes. Traumatisés par leur expérience de ces violences, ils forment eux aussi un groupe de victimes par l'exposé de ce traumatisme. Ce renversement brouille la grille de lecture habituelle séparant les bourreaux des victimes. Et ce, sans compter que ces « bourreaux » ont aussi été des victimes directes de la guerre, témoins de l'horreur d'un attentat ou d'un « camarade » tué en embuscade et mutilé. Le discours de l'armée, s'estimant déshonorée par le retour du débat sur la torture, opère d'ailleurs ce renversement : les « bourreaux » sont les autres, ceux du FLN qui a recours au terrorisme, aux assassinats lors de purges internes, aux massacres de populations réticentes, aux enlèvements d'Européens à la fin de la guerre...

La principale différence entre Vichy et la guerre d'Algérie est donc la complexité de ce couple « victimes/bourreaux », le problème étant que la conjoncture est celle d'une guerre opposant deux camps. La réactivation par la mémoire de cet affrontement aboutit à rejouer la guerre.

Le deuxième ensemble de réflexions sur les concepts porte sur les notions de mémoire collective, d'amnésie, de refoulement et « retour du refoulé ». La question posée immédiatement est en effet celle d'un « refoulement » d'un événement en raison de son caractère traumatique. Ce « refoulement » présuppose, d'une part, l'existence d'une mémoire collective, et, d'autre part, l'inscription de la guerre d'Algérie, à l'époque même des faits, dans l'esprit des contemporains qui l'en auraient ensuite chassée.

Existe-t-il une mémoire collective de la guerre d'Algérie ? La diversité même des groupes de victimes ou des anciens acteurs de la guerre d'Algérie peut en faire douter : l'existence d'une mémoire collective est-elle possible avec des groupes aussi divers et surtout concurrents ? Si la mémoire collective est une mémoire consensuelle, il semble bien difficile d'élaborer un consensus entre des groupes porteurs de vécus si différents et surtout, des groupes qui se situent toujours dans la répétition de l'opposition et du conflit datant des années 1954-1962. Par ailleurs, force est de constater, pour ces groupes, que l'amnésie et le refoulement n'existent pas : ils n'ont cessé de s'exprimer depuis 1962, de façon récurrente ; en revanche, ils n'ont pas toujours été entendus, ils n'ont pas toujours percé dans le débat public, les médias n'étant pas attentifs à leur cause. Au minimum cependant, ils se sont exprimés dans des associations et par des publications, les ouvrages de témoignages ayant toujours existé, même au prix d'une publication à compte d'auteur. Ces groupes n'ont pas souffert d'amnésie ni de refoulement mais du manque de réception par l'ensemble de la société.

En ce qui concerne l'ensemble des Français, est-il évident que l'événement s'est inscrit dans leur esprit avant de s'en effacer ? Le questionnement doit-il porter directement sur les causes de cet effacement, qui serait dû au caractère culpabilisant de la période, en toute analogie avec la mémoire de Vichy ? Il faut tenter de déplacer le questionnement pour revenir à l'étape initiale : l'événement s'est-il inscrit dans leur esprit ? En effet, l'exemple du 17 octobre 1961 y incite : dire que la presse parisienne est restée silencieuse est complètement faux ; en outre, à l'époque, l'événement a été porté par des débats à l'Assemblée Nationale, au Sénat, au Conseil municipal de Paris, par des documents publiés comme une brochure militante de la CFTC. Même incomplète et combattue par les autorités de l'époque, l'information a circulé. Pourquoi, alors, n'y-a-t-il pas eu de réaction massive des Français ? Il faut revenir à l'état des médias à l'époque et plus précisément à l'absence de « mass-media » qui uniformisent les informations circulant sur le territoire français.

Le plus difficile reste à imaginer : avoir vécu en France – en métropole – entre 1954 et 1962 et être passé au travers de la guerre d'Algérie. Qu'ont-ils connu ceux qui n'ont pas été appelés en Algérie ou dont aucun membre de leur famille n'a été appelé, ceux qui vivaient en dehors de la région parisienne, sans lire ces grands quotidiens qui ont animé les débats à l'époque même des faits, ceux qui ne militaient pas dans des organisations politiques, n'assistaient pas aux meetings de la Mutualité, ceux qui n'avaient aucun moyen de se procurer les publications circulant clandestinement ? Quelle place avait la guerre d'Algérie et, en particulier, son cortège de violences aujourd'hui dénoncé, à la radio, aux actualités cinématographiques et à la télévision qui commençait seulement à se répandre dans les foyers ? La possibilité de l'existence d'une mémoire collective ne dépend-elle pas de la présence de l'événement de façon collective dans la société dans son ensemble ? Il s'agit là de poser une question bien plus que d'apporter une réponse.

L'idée d'une mémoire collective pose le problème du passage de l'individuel au collectif, de l'hétérogène – intellectuels engagés contre la guerre, militants de l'Algérie française, militaires, civils, Européens d'Algérie, harkis, militants indépendantistes... - à l'homogène, sachant par ailleurs que certains secteurs de la société ont pu passer au travers de la guerre d'Algérie même s'ils étaient vivants, adultes entre 1954 et 1962.

Pour une meilleure identification des acteurs et de leurs potentialités dans un travail de mémoire

Le réseau actif, celui qui réanime la mémoire de la guerre d'Algérie est constitué d'associations et groupes divers, déjà évoqués, demandeurs d'une reconnaissance. Ils s'adressent en priorité à trois acteurs potentiels : l'Etat, la Justice et les médias

L'Etat est saisi de revendications par ces groupes qui voient en lui le grand ordonnateur du silence collectif. Paradoxalement, pourtant, l'existence même de ces groupes témoigne d'une dynamique de mémoire indépendante de l'action de l'Etat, de même que l'intérêt des médias relève d'une logique propre qui échappe totalement au contrôle étatique. Quels sont, dès lors, les pouvoirs de l'Etat ? Enseigner, communiquer les archives, concevoir un musée, construire un monument, choisir une date de commémoration : l'Etat peut beaucoup, l'enseignement et l'accès aux archives ont fait des progrès récents, la commémoration reste à organiser. Cependant, il est illusoire de penser qu'il peut forcer la mémoire collective et contrôler les médias pour les contraindre à faire de la publicité aux livres, films et débats concernant la guerre d'Algérie. Et, bien évidemment, il ne peut pas forcer le public à affluer en masse vers ces initiatives. Il peut donc effectuer un travail de sensibilisation, proclamer solennellement une reconnaissance mais il ne peut résoudre le manque d'intérêt et de réception, par l'opinion publique, d'initiatives réactivant le souvenir de la guerre d'Algérie.

Le recours à la Justice pose d'autres problèmes. Bien évidemment se posent des problèmes identiques à ceux posés par les procès de la Seconde Guerre mondiale, liées à l'intervention de la Justice dans le champ historique. Deux difficultés spécifiques à la guerre d'Algérie se présentent cependant : d'abord, celle de la qualification juridique des faits, le crime contre l'humanité ne permettant pas d'intégrer la guerre d'Algérie et toutes les autres qualifications étant prescrites ou amnistiées. Par ailleurs, la concurrence des victimes ouvre une boîte de Pandore : un effet d'entraînement se déclenche en effet, dès qu'un groupe dépose des plaintes. De la victime de la torture ou des proches de disparus, victimes des forces de l'ordre françaises, l'engrenage se poursuit avec les harkis, victimes d'un « abandon » par la France et d'un massacre par le FLN, en passant par les Européens d'Algérie victimes d'enlèvements par le FLN. Pour l'instant, l'aboutissement du recours à la Justice s'est limité à

des procédures de substitution, notamment pour apologie de crimes de guerre contre général Aussaresses. L'interpellation de la Justice est un rituel instauré par le précédent de Vichy mais sa légitimité est à discuter : sous quelles conditions l'intervention de la Justice est-elle légitime ? N'est-elle pas investie de missions qui ne sont pas les siennes, en particulier une mission pédagogique, le procès devenant une sorte de leçon d'éducation civique à l'échelle nationale, ainsi qu'une mission d'écriture de l'histoire ?

Les médias, enfin, jouent un rôle fondamental comme leur nom l'indique, en tant qu'intermédiaires entre les groupes qui activent la mémoire de la guerre d'Algérie et la société. Leur intervention dépend pourtant de critères d'opportunité conjoncturelle, une opportunité qu'ils jugent eux-même sur un plan politique, commercial... Cette opportunité est très lointaine d'une recherche de la transmission d'une histoire méconnue et de l'objectif de reconnaissance. Ici, le passé est totalement lié au présent, de façon consciente et volontaire. La polémique des années 2000-2001 sur la torture, les conditions mêmes de son lancement, la façon dont elle a été entretenue, font apparaître des mécanismes très éloignés des enjeux proclamés de reconnaissance et de vérité.

En dehors de ce réseau actif, d'autres acteurs sont à interroger, au premier rang desquels l'opinion publique : elle occupe, dans cette communication, la place du récepteur aux émetteurs que sont les groupes porteurs de mémoire. L'absence de réceptivité de la société aux nombreux témoignages publiés depuis 1962, aux nombreux films ayant la guerre d'Algérie comme théâtre, aux travaux des historiens qui n'ont pas attendu trente ans pour écrire, aux polémiques qui ont déjà eu lieu sans prendre l'ampleur de ces deux dernières années, pourrait s'expliquer par l'absence d'inscription de l'événement comme événement traumatique à l'époque même des faits. Mais, aujourd'hui, est-il possible de jouer sur la réceptivité de l'opinion ? Une réponse positive suppose que les médias peuvent sensibiliser l'opinion comme ils le veulent, ce qui n'est pas certain. Les polémiques récentes auraient ainsi pu tomber à plat et, si cela n'a pas été le cas, c'est bien parce que l'opinion a réagi aux sollicitations des médias. Les conditions de réceptivité de l'opinion à toute sollicitation sur la guerre d'Algérie restent assez mystérieuses car l'opinion ne peut pas être considérée comme facilement, aisément et totalement contrôlable par l'Etat ou les médias.

Du côté des historiens, les travaux de jeunes chercheurs ont été mis en avant mais la coïncidence de date entre les polémiques et leurs travaux relève du hasard. L'historien ne travaille pas pour la mémoire. Sinon, son travail aurait été tardif, partiel et partial : tardif, car il faudrait attendre que les médias relaient des revendications de reconnaissance pour se mettre au travail ; partiel car la mémoire filtre les thèmes jugés dignes d'intérêt et les autres, ils créent une hiérarchie qui place la torture, les appelés, les violences, les victimes en première position, suivis par les aspects politiques de la guerre, tandis que les aspects économiques et sociaux sont délaissés, de même que si la période 1954-1962 intéresse, la période antérieure, pourtant fondamentale, est laissée dans l'ombre ; partial enfin, car les anciens acteurs rejouent les débats de l'époque avec les arguments de l'époque, dans une optique de partialité, sans laisser la possibilité de dépasser les termes du débat posé à l'époque. Or, le travail de l'historien n'est pas de confronter les arguments du débat de l'époque pour savoir qui avait raison. Le fondement du travail historique est de reposer les problèmes dans d'autres termes que ceux utilisés à l'époque même des faits. L'historien construit son objet à partir de ses sources et son travail consiste à repenser totalement un problème, en s'affranchissant des données de la mémoire.

Et les Algériens, enfin ? Où sont-ils ? Les débats récents ont été débats franco-français et l'absence des Algériens a été très frappante. Plusieurs explications peuvent être avancées : les problèmes du présent, en Algérie, sont si graves que ceux d'il y a 40 ans sont plus que relativisés ; par ailleurs, les relations d'Etat à Etat supposent que la guerre d'Algérie ne soit pas réactivée. L'intérêt des deux Etats est celui du *statu quo* : que l'Etat algérien n'intervienne

pas dans le débat sur la guerre d'Algérie et que l'Etat français n'intervienne pas dans les événements actuels en Algérie.

Cette donnée est fondamentale : les enjeux de mémoire sont prisonniers de la conjoncture du présent ; c'est l'actualité d'un passé qui fait sa résurgence. En terme d'investissement et d'engagement, par ailleurs, n'y-a-t-il pas une urgence du présent sur le passé ?